

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, les vingt-cinq mars, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice: 31

Présents: 20

ALEX: Claude CHARBONNIER. Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY: Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN: Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR: Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD: Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT:/

SERRAVAL: Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES: Grégory BAERT, Claire BARRIN, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs: 4

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Claude COLLOMB-PATTON à Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET

Excusés: 3

Danièle CARTERON, Jean-Michel DELOCHE, Didier LATHUILLE

Absents: 4

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA, Chantal PASSET

Secrétaire de séance : Franck PACCARD

DEL2025-018 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (cerfa n° 1259);

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du Conseil communautaire du 26 novembre 2024 proposant plusieurs simulations de hausse des taux ;

Vu le résultat du vote de principe des membres du Conseil Communautaire lors de la séance du 17 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 12 mars 2025 ;

En 2025, pour maintenir la mise en œuvre des investissements et au regard du programme prévisionnel d'investissement présenté en Débat d'orientation budgétaire du 26 novembre dernier, il est proposé une augmentation de la fiscalité des ménages sur la base des taux suivants :

	Bases prévisionnelles 2025 Cerfa 1259	Taux 2024	Taux 2025 proposés	Variation 2024 / 2025	Produit 2025 prévisionnel taux constants	Produit 2025 prévisionnel taux 2025 proposés
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	53 857 000 €	3.00%	3.15%	5%	1 615 710 €	1 696 496 €
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFNPB)	587 900 €	12.97%	13.62%	5%	76 251 €	80 072 €
Taxe d'Habitation (TH) sur résidence secondaire	37 317 000 €	4.25%	4.46%	5%	1 585 973 €	1 664 338 €
Contribution Foncière Entreprise (CFE)	16 945 000 €	26.61%	26.61%	0%	4 509 065 €	4 509 065 €

Total 7 786 999 € 7 949 971 €

Boni attendu : 162 973 €

Par ailleurs, considérant que l'article 1636 B decies IV du CGI donne la possibilité aux EPCI de capitaliser les droits à augmentation du taux de CFE, c'est-à-dire de mettre en réserve la différence de points entre les taux suivants :

Taux CFE de droit commun -2025	27.08 %	Il s'agit du taux maximum que pourrait voter l'EPCI en 2025. Il correspond au taux CFE de 2024 multiplié par le plus faible des coefficients de variation des taux moyens pondérés constaté l'année précédente sur l'ensemble des communes membres. Coefficients de variation du taux moyen pondéré: - de la taxe foncière bâtie: 1.017521 - des taxes foncières bâtie et non bâtie: 1.017489 Taux CFE de droit commun = 26.61 % x 1.017489= 27.08 %
Taux CFE voté – 2025	- 26.61%	
Mise en réserve proposée	= 0.47 points	Points qui pourront venir majorer le taux CFE de droit commun des 3 prochaines années (2026, 2027 et 2028)

Historique des mises en réserve du taux de CFE :

Année	2022	2023	2024	2025
Mise en réserve	/	0.56	1.85	0.47
Période de validité		2024-2025-2026	2025-2026-2027	2026-2027-2028

Remarque : le taux de CFE de l'année N dépend de l'augmentation des taux de taxes foncières bâtie et non bâtie des communes membres en année N-1.

Il est proposé de voter l'augmentation des taux de fiscalité tels que présentés ainsi que la mise en réserve de 0.47 points du taux de CFE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 22 pour et 2 contre (MM. Claude CHARBONNIER et Stéphane CHAUSSON) :

- > VOTE les taux de fiscalité tels que présentés ;
- > VOTE la mise en réserve de la fraction de taux de CFE.

Le Président Gérard FOURNIER-BIDOZ Le Secrétaire de séance Franck PACCARD

Délibération transmise en Préfecture le 1^{er} avril 2025 Publiée le 1^{er} avril 2025